



Epreuve Collective OVINPIADES DES JEUNES BERGERS 2026

21^e édition



CAHIER DES CHARGES

#1 LE CONCOURS DES OVINPIADES DES JEUNES BERGERS

PRÉAMBULE

Ce concours est organisé dans le cadre d'Inn'Ovin. Inn'Ovin réunit tous les acteurs de la filière : INTERBEV Ovins, la Fédération Nationale Ovine, La Coopération Agricole, Races de France, GDS France, l'Institut de l'Elevage, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, France Brebis Laitière et les Jeunes Agriculteurs.

Inn'ovin est un programme de développement de la filière ovine qui mobilise l'ensemble des acteurs de la filière autour de deux grands défis :

- Améliorer le renouvellement des générations d'éleveurs ;
- Produire plus d'agneaux et plus de lait pour répondre à la demande et ainsi créer plus d'emplois sur l'ensemble du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, quatre grandes priorités de travail ont été définies :

- Susciter des vocations et faire la promotion du métier d'éleveur ;
- Améliorer les revenus des éleveurs par la technique ;
- Améliorer les conditions de travail des éleveurs ;
- Assurer la durabilité de la production ovine.

LE CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la filière ovine cherche à susciter des vocations chez les jeunes. Les Ovinpiades des Jeunes Bergers sont l'un des symboles de cette volonté d'installer des nouveaux éleveurs de brebis en France.

Au cours de la prochaine décennie, 61 % des éleveurs de brebis allaitantes et 39 % des éleveurs de brebis laitières partiront à la retraite. Pour assurer le renouvellement de ses générations mais également le maintien de sa production, la filière ovine devra donc installer près de 10 000 éleveurs dans le même temps.

La filière part à la rencontre de ses futurs producteurs. Et pour que la rencontre ait lieu, quoi de mieux qu'une immersion dans une ambiance conviviale offrant la possibilité d'échanges privilégiés ? Les Ovinpiades des Jeunes Bergers sont une invitation à découvrir le métier d'éleveur ovin de l'intérieur, au travers de problématiques concrètes et d'échanges avec des professionnels.

#2 L'EPREUVE COLLECTIVE 2026

A. LE SUJET

Le sujet des Ovinpiades collectives de 2026 est : **Un regard aérien sur les brebis qui font vivre le territoire.** Objectif : Utiliser le drone pour illustrer de quelles manières les brebis contribuent à la valorisation d'un territoire.

Les meilleurs vidéos seront présentés lors de la finale nationale le 21 février 2026 au Salon International de l'Agriculture et seront ensuite publiés sur les réseaux digitaux de Inn'Ovin.

Toutes les caractéristiques de cette épreuve ont été fixées par le comité national de Inn'Ovin et seront évaluées le jour de la finale par ce dernier et une équipe de professionnels.

B. ELEMENTS TECHNIQUES

Afin de réussir la vidéo, les candidats devront :

- Choisir un territoire pertinent avec la thématique imposée ;
- Adapter leur vidéo aux recommandations techniques (qualité d'image, format...);
- Adapter la vidéo pour assurer sa compréhensibilité par un large public ;
- Insérer une voix off et des sous-titres ;
- Penser à un titre ;
- Respecter les éléments techniques de la catégories « **VIDEO** » ci-dessous.

CONTENUS

La vidéo doit illustrer comment les brebis contribuent à valoriser un territoire en mettant en avant le lien étroit qu'elles entretiennent avec l'environnement local, la culture et l'économie...

Aucun ratio spécifique d'images drone n'est imposé ; les candidats en déterminent librement la proportion dans leur vidéo.

La vidéo devra traiter au minimum deux des quatre grands axes de travail d'Inn'Ovin présentés dans le préambule et rappelés ci-dessous. L'axe "Améliorer les revenus des éleveurs par la technique" est toutefois obligatoire :

- Susciter des vocations et faire la promotion du métier d'éleveur ;
- Améliorer les revenus des éleveurs par la technique ; **(axe obligatoirement traité)**
- Améliorer les conditions de travail des éleveurs ;
- Assurer la durabilité de la production ovine.

VIDEO

- Format 16/9
- Qualité de l'image : minimum full HD (1080*1920)
- Temps maximum de la vidéo : 90 secondes
- Éviter les fautes d'orthographe et de grammaire
- Respecter le droit à l'image sur chaque image tournée
- Citer les sources s'il y en a
- Mettre les noms et prénoms des membres du groupe
- S'il y a des musiques, elles doivent être issues du catalogue des musiques libres de droit proposé par la régie du Salon International de l'Agriculture ci-dessous.
 - Suspens : <https://on.soundcloud.com/i6hE0CFnMhjcvEmiz>
 - Pop : <https://on.soundcloud.com/JuXiceJQkZif8nhm35>
 - Musiques épiques : <https://on.soundcloud.com/iwxaue3cYNTH4DTRAe>
 - Musiques courtes : <https://on.soundcloud.com/s4THGSvgcouUqONLcZ>
 - FarWest : <https://on.soundcloud.com/6XIOr99e489iCOrzkD>
 - Electro : <https://on.soundcloud.com/god3CGxHEv88thst7O>
 - Club : <https://on.soundcloud.com/WsWi5IQhTayTVIADUI>
 - Cirque : <https://on.soundcloud.com/9gfVDHutawbFlzx1LQ>
 - Ambiance : <https://on.soundcloud.com/eMiw50nYQBtVX1zDHC>
 - Action : <https://on.soundcloud.com/t9VrrJ1BTEcyYpNVkS>

Pour réussir, les candidats devront créer une vidéo :

- Pertinente : Elle répond à la thématique imposée
- Technique : Elle illustre au moins 2 des axes de travail d'Inn'Ovin
- Accessible : Elle doit être accessible à tous (notamment via des sous-titres) et compréhensible par un large public.

LES ANIMAUX

En cas de présence d'animaux sur les photos, l'équipe doit s'assurer que les conditions réglementaires, sanitaire et de bien-être animal sont respectées afin que la valorisation et la diffusion du support de communication soient possibles. Ainsi, les animaux doivent être identifiés au moyen d'une boucle électronique, lorsqu'ils sont équeutés, la queue ne doit pas être coupée à moins de deux doigts de son attache et la surface en bâtiment disponible de plus de 1m² par brebis doit être respectée. Eviter dans la mesure du possible les animaux sales, en mauvais état sanitaire.

Tout projet ne respectant pas l'ensemble des conditions, susceptible de nuire à la bonne image de la profession, pourra être refusé par les organisateurs.

AIDE

L'essentiel à savoir sur l'utilisation des drones en élevage se trouve dans le guide pratique *Les drones en élevage herbager : opportunités, risques et bonnes pratiques* : <https://www.inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2024/10/Guide-pratique-Drones-en-elevage-herbager.pdf>

La tableau 1 de ce guide vous permettra de connaitre la classe de votre drone en fonction du poids et de son utilisation.

La carte des zones de vol autorisées/interdites pour une utilisation loisir d'un drone est à retrouver sur : <https://fly-safe.dji.com/nfz/nfz-query>

Les règles de pilotage à respecter pour l'utilisation d'un drone sont à retrouver sur le site officiel de l'administration française : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630>

RENDU DU PROJET

Le projet devra être rendu à l'animateur régional de la région représentée avant le 23 janvier 2026.

Les projets sélectionnés pour la finale à Paris, devront être joints d'un résumé de 2000

caractères maximum. Une photo issue de la vidéo ou représentative de la vidéo, illustrera ce résumé (attention toutefois aux droits d'auteur). Il sera affiché aux abords du ring ovin pour la durée du salon international de l'agriculture de Paris et présentera le projet. Un QR code sera ajouté pour lier le résumé à la vidéo.

PRESENTATION A LA FINALE

Les projets sélectionnés à la finale le samedi 21 février 2026 à Paris auront 5 minutes pour présenter leur projet devant un jury composé de 4 à 5 personnes représentant la filière ovine. Le format de présentation est libre. Il devra être envoyé à l'animateur national avant le 6 février 2026.

Un service de transfert de fichier sera nécessaire pour envoyer la vidéo aux animateurs Inn'Ovin référents, comme WeTransfer (<https://wetransfer.com/>), Gros fichier (<https://www.grosfichiers.com/fr/>) ou tout autre service disponible.

Les candidats n'ont pas à emmener leur ordinateur pour présenter, un PC et grand écran leur est mis à disposition. Après leurs 5 minutes de présentation du projet (comment ils ont choisi l'exploitation, l'angle de leur vidéo, leur choix rédactionnel...), ils auront jusqu'à 15 minutes de questions / réponses.

REGLEMENT

1. LES CONDITIONS

1.1 Ce concours est exclusivement ouvert aux établissements d'enseignement agricole, participant ou non aux épreuves individuelles des Ovinpiades des Jeunes Bergers.

1.2 L'établissement d'enseignement agricole peut présenter une ou plusieurs équipes différentes. Toutefois, un candidat ne peut être membre que d'une seule équipe.

Une équipe peut être composée d'apprenants d'une même classe ou bien de classes différentes mais tous les coéquipiers doivent être issus du même établissement d'enseignement agricole.

Il n'y a pas de limite d'âge fixée quant à la participation des candidats ; en revanche, les candidats de moins de 16 ans au 21/02/2026 ne pourront pas se déplacer afin de représenter leur équipe à la finale nationale.

Chaque équipe est composée au minimum de 3 coéquipiers. Il n'y a pas de limite maximale dans le nombre de coéquipier constituant chaque équipe.

Chaque équipe est supervisée par un enseignant en charge de la coordination du projet. L'enseignant devra également accompagner les représentants de l'équipe lors de la finale nationale au Salon International de l'Agriculture à Paris le samedi 21 février 2026.

1.3 Chaque équipe ne peut proposer qu'un seul projet.

2. LES MODALITES DE PARTICIPATION

2.1 La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, incluant le Cahier des charges qui fait partie intégrante du Règlement.

2.2 Soumission des projets

- Chaque équipe participante s'inscrit auprès de son Comité Inn'Ovin régional (voir carte ci-dessous).

VOS ANIMATEURS INN'OVIN

GRAND EST

Marine CHARBONNIER

06 71 62 72 47

animationmetiers@interbevgrandest.fr

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Agathe CHEVALIER

06 27 31 01 57

agathe.chevalier@bfc.chambagri.fr

SUD EST

Rémi LECONTE (PACA)

06 45 34 91 57

r.leconte@mre-paca.fr

Marine PENON (AURA)

07 86 12 90 84

marine.penon@aura.chambagri.fr

NORD

Charles PILLET

06 31 51 78 42

charles.pillet.innovin@gmail.com

OCCITANIE

Géraldine PUJOS

06 32 51 14 96

pujosgeraldine@interbevoccitanie.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

Xavler NICOLLE

06 72 91 60 05

x.nicolle@interbev-nouvelleaquitaine.fr

Nicolas FAURIE

06 32 21 27 78

nfaurie.innovin.na@gmail.com

UEST ET CENTRE

Sophie DOUAUD

07 48 10 67 21

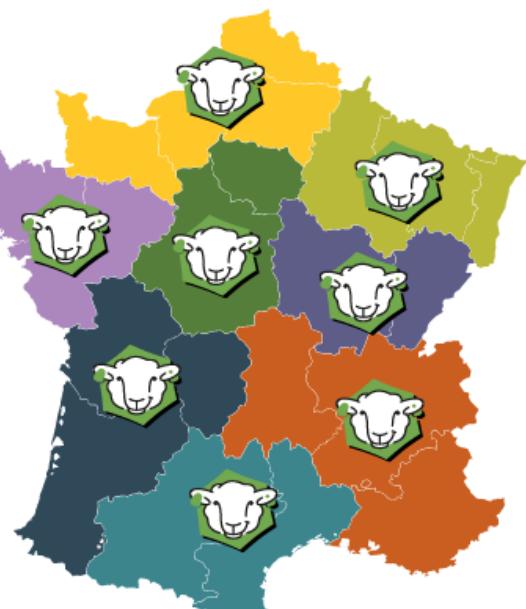
s.douaud@interbev-paysdelaloire.com

COORDINATION NATIONALE

Étienne CORNU

06 38 58 32 55

inn-ovin@interbev.fr



- b. Chaque équipe envoie son projet à l'animateur de son Comité Inn'Ovin Inter-Régional, il est nécessaire de contacter les animateurs régionaux pour connaître les dates des sélections régionales.

Tout envoi de projet est définitif et aucune modification ne pourra y être apportée après l'envoi à l'animateur du Comité Inn'Ovin Régional.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout projet ne répondant pas au cahier des charges joint au présent règlement.

2.3 Participation à la finale Nationale

Les projets seront d'abord sélectionnés au niveau inter-régional, chacun des comités d'orientation ovin régionaux (C2OR) Inn'Ovin sélectionnera au maximum **1 projet pour la finale nationale**. La finale se déroulera à Paris, lors du Salon Internationale de l'Agriculture, le samedi 21 février 2026.

Chacune des huit équipes correspondantes gagne un **voyage à Paris pour 3 personnes** (3 coéquipiers **OU** 2 coéquipiers + l'enseignant coordinateur du projet) afin de concourir à la finale nationale du concours (voir modalités à l'article 8 du présent règlement). Les autres coéquipiers peuvent également participer à la finale nationale mais **à leurs frais**.

3. DESIGNATION DES FINALISTES

3.1 Avant le jeudi 23 janvier 2026 à 18h00 (dates et heures métropolitaines faisant foi), les projets seront soumis au vote des Comités Régionaux dans l'objectif de sélectionner le projet finaliste de chaque région.

Un e-mail d'information sera envoyé aux équipes ayant eu leur projet sélectionné parmi les 8 projets finalistes.

Les projets sélectionnés pour la finale nationale devront être envoyés à l'animateur national par les Comités Régionaux **avant 18h, le vendredi 6 février 2026**.

3.2 Les 8 projets finalistes seront jugés, le samedi 21 février 2026. Un jury composé pour l'occasion votera pour désigner l'équipe gagnante.

Pour des raisons de bonne organisation, les équipes disposeront d'un **temps maximum de 5 minutes** pour présenter leur projet, suivi de **15 minutes réservées aux questions** du jury.

Les membres du jury évalueront les projets des équipes finalistes à partir de la grille de notation jointe. Chaque juré attribuera son vote positif au projet auquel il aura attribué la meilleure note à l'issue des présentations. Le vote de chaque juré comptera pour une voix pour le vote final.

Le vote final pour désigner le gagnant se fera à la majorité simple des voix exprimées par les différents jurés composant le jury. Le vote final est sans appel.

4. ANNONCE DE L'EQUIPE GAGNANTE

4.1 La remise des prix de la finale nationale des Ovinpiades aura lieu, **le samedi 21 février 2026 en fin d'après-midi**. La présence des 8 équipes finalistes est obligatoire à l'occasion de cette remise des prix.

Cette date pourra être modifiée selon les besoins des organisateurs.

DOTATIONS

5.1 L'équipe gagnante de l'épreuve collective désignée par le jury à l'issue du vote décrit à l'article 5 du présent règlement remportera les dotations suivantes :

- L'utilisation possible de son projet comme outil de communication pour le programme Inn'Ovin et pour la promotion des Ovinpiades des Jeunes Bergers. Les projets seront publiés sur le site Inn'Ovin (<https://www.inn-ovin.fr/innovin/>). Le Journal Réussir Pâtre se laisse le droit de choisir les projets qu'ils diffuseront ou non.
- **Une contribution financière d'un montant de 2 000 € (deux mille euros)**, net de taxe, pour réaliser une étude ou un voyage scolaire en relation avec la filière ovine ou pour programmer une journée/activité ovine dans un voyage d'étude déjà prévu par l'établissement.
- Le groupe lauréat présentera le voyage ou l'activité nouvellement organisée au contact INN OVIN de l'inter-région.

5. PRISE EN CHARGE FINANCIERE

5.1 Frais de transport

INTERBEV Ovins prend en charge l'intégralité des frais de déplacement de **3 élèves OU de 2 élèves et 1 accompagnateur par équipe.**

Voyage

- En train : sur présentation des billets SNCF, remboursement d'un aller-retour en seconde classe par candidat et par accompagnateur.
NB : ni les frais kilométriques entre le domicile et la gare ni les frais de parking ne sont pris en charge dans ce cas.
- OU en voiture : prise en charge des frais de péages autoroutiers et de parking sur présentation des justificatifs, et des frais kilométriques calculés à partir de la grille INTERBEV en vigueur, dans la limite d'une voiture par équipe servant au co-voiturage des coéquipiers.
- Les frais d'avion ne sont pas pris en charge.

Sur place (Métro) :

- INTERBEV Ovins rembourse **au maximum 5 tickets de métro** par coéquipier, et par accompagnateur sur présentation des justificatifs.

5.2 Restauration

INTERBEV Ovins prend en charge les frais de restauration suivants :

- Le petit-déjeuner du samedi 21 février 2026.
- Le déjeuner du samedi 21 février 2026.
- Le dîner du samedi 21 février 2026 : un dîner sera organisé pour les candidats, les accompagnateurs et le jury des Ovinpiades, à la suite de la remise des prix à raison **de 3 personnes par équipe finaliste de l'épreuve collective.**
- Le petit-déjeuner du dimanche 22 février 2026.

5.3 Hébergement

INTERBEV Ovins prend en charge les frais d'hébergement suivants :

- Nuits du vendredi 20 et du samedi 21 février 2026

D'autres élèves et enseignants peuvent se joindre au groupe **mais l'organisation et les frais liés à leurs déplacements (hébergement, restauration, transport, entrée au SIA, etc.) sont entièrement à leur charge. Si un membre de l'équipe ne souhaite pas être hébergé à l'hôtel réservé par INTERBEV, il devra prévenir l'animateur national en apportant s'il est mineur, l'autorisation de la personne dont il est sous la responsabilité**

6. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

7.1 Les élèves se déplaçant dans le cadre d'une activité liée à leur formation, leur établissement scolaire s'engage à apporter un justificatif d'assurances concernant leur participation aux épreuves des Ovinpiades.

7.2 En outre, INTERBEV Ovins s'engage à contracter une police spécifique pour la manifestation nationale.

7.3 Interbev décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme du drone ou de violation des réglementations dans le cadre de la participation à l'épreuve des Ovinpiades des Jeunes Bergers.

7. DROITS D'UTILISATION ET DE DIFFUSION

Les équipes participantes **valident et confirment l'acceptation**, par l'ensemble des coéquipiers, du présent règlement dans son intégralité. L'acceptation comprend la mise à disposition et l'utilisation gracieuses des contenus dont l'équipe est auteure par les organisateurs du concours.

7.1 Toute équipe ayant soumis son projet à l'un des Comités Inn'Ovin Régionaux, garantit aux organisateurs qu'elle est l'auteure exclusive du reportage et qu'elle détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à l'utilisation gracieuse du reportage.

Elle autorise aussi les organisateurs du concours à réutiliser leurs contenus par reproduction sur tout papier ou support électronique, à le diffuser et à le conserver sans aucune limitation.

7.2 Les équipes auteures garantissent aux organisateurs la jouissance paisible des droits d'utiliser et/ou de publier leur projet dans les conditions prévues au présent règlement sans trouble, action, revendication, opposition ou éviction quelconque d'un tiers prétendant que l'utilisation et/ou la publication du projet porte atteinte à ses droits.

L'équipe auteure du projet et l'établissement dont elle dépend renoncent à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de leur projet pour les besoins et dans le cadre de l'opération.

L'équipe auteure du projet reconnaît que les organisateurs ne peuvent en aucun cas être obligés de l'utiliser. Elle accepte par ailleurs expressément, dans le cas où les organisateurs utiliseraient le reportage, que celui-ci soit modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits, conformément aux besoins et nécessités de l'opération et/ou de la publication.

GRILLE DE NOTATION

THEMATIQUES (TOTAL SUR 5 POINTS)		TOTAL ... / 5	
La vidéo illustre bien comment les brebis contribuent à la valorisation d'un territoire	<i>Oui – 2 points</i> <i>Non – 0 point</i>		
Au moins deux des axes si dessous sont traités dans la vidéo :			
<ul style="list-style-type: none"> • Susciter des vocations et faire la promotion du métier d'éleveur ; • Améliorer les revenus des éleveurs par la technique ; (axe obligatoirement traité) • Améliorer les conditions de travail des éleveurs ; • Assurer la durabilité de la production ovine. 		<i>Oui, au moins 2 axes – 2 points</i> <i>Un seul axe évoqué – 1 point</i> <i>Non – 0 point</i>	
VIDÉO (TOTAL SUR 7 POINTS)		TOTAL ... / 7	
Pas de faute d'orthographe ni de grammaire (sous-titres et autres textes)			
La voix off est compréhensible, claire et synchronisée avec l'image			
Il y a un titre et les personnes qui interviennent dans la vidéo sont citées en fin de vidéo.			
La vidéo est de bonne qualité, respecte le cahier des charges technique (90 secondes, 16/9, Full HD, musiques libres de droit)			
Un montage rend la vidéo dynamique et agréable à regarder			
La vidéo peut être comprise par tout type de public			
TRAVAIL DE GROUPE (TOTAL SUR 8 POINTS)		TOTAL ... / 8	
La vidéo est originale, le parti pris la rend intéressante et attractive.			
La présentation du projet par l'équipe est dynamique, claire et concise.			
Toutes les personnes impliquées ont participé à la présentation du projet.			
Le groupe a su expliquer ses choix, l'angle choisi et la direction artistique prise.			
Le support de présentation du groupe est de qualité et permet de bien expliquer le cheminement du travail du groupe.		TOTAL ... / 1	
1 POINT BONUS MAXIMUM A ACCORDER POUR LE TRAVAIL REMARQUABLE D'UNE EQUIPE			
		TOTAL ... / 20 + bonus	

Epreuve Collective des Ovinpiades des Jeunes Bergers 2026
Contact : Cornu Etienne – e.cornu@interbev.fr

